



## succession usufruit et nu propriété

Par **celimail**, le **10/12/2019** à **11:18**

Bonjour,

Je viens vers vous pour de plus amples explications.

Je vous explique :

Ma grand mère a l'usufruit d'un bien, mon oncle et mon père la nue propriété de ce bien.

Mon père est décédé il y a 1 mois. Nous souhaitons tous vendre le bien car celui-ci avait été acheté afin que mon père y loge. Cependant ma grand-mère souhaite que le bien soit partagé entre mon oncle (50%) et ma soeur et moi (50%) .

Nous avons compris qu'au vu de son âge elle aurait 20 % du bien (84ans la mamie), peut elle donner ses 20% ? quels coûts et démarches cela demande t-il ? Faut-il d'abord effectuer la succession et vendre ensuite? ou tout peut ce faire en meme temps? Sachant que j'ai cru comprendre qu'après 6 mois si la succession n'est pas faite il y a des pénalités.

Merci par avance !

Par **Visiteur**, le **10/12/2019** à **11:34**

Bonjour

La succession de votre père doit d'abord être réalisée. Votre sœur et vous serez nues-propriétaires a sa place.

Ensuite vous pourrez engager la vente avec l'accord de tous et la grand-mère encaissera la valeur de son usufruit, dont elle fera ce qu'elle souhaite. Si elle fait une donation, elle pourra la faire concomitamment ou ensuite sous forme de don manuel déclaré.

<https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2735/declaration-de-dons-manuels-et-de-sommes-dargent>